



Huissier pour credit immobilier

Par **vincent**, le **04/04/2009** à **14:35**

bonjours à tous,rnje suis en instance de divorce et sur l'ordonnance le juge m'a condamné à payer une pension alimentaire, ce que je fais chaque mois.rnEn outre ce même juge a ordonné à mon ex épouse, à continuer à payer le crédit de la maison et les factures s'affaissant à celle-ci, vu qu'elle l'occupe à titre gratuit.rnBien entendu elle ne paye pas le crédit de maison, mal grés l'ordonnance...rnMaintenant la société de crédit me réclame les arriérés, vu que le crédit a été signé à deux.rnJe ne sais pas comment faire, vu qu'en principe je n'avais plus à payer ce crédit.rnCette société m'a donc envoyé plusieurs courriers pour les impayés et maintenant me menace de me faire saisie sur salaire et saisie de mes "biens".rnEst-ce normal? Que dois-je faire?rnmerci pour vos réponses.

Par **superve**, le **04/04/2009** à **23:54**

BonjourrrnL'ordonnance de non conciliation est quelque chose qui ne concerne que vous et votre ex femme. La banque n'est pas partie à cette ordonnance, elle n'est pas intervenue à l'instance.rnEn conséquence, cette ordonnance ne lui est pas opposable et ne la concerne pas. Les menaces de la banque sont bien réelles et elle peut les mettre à exécution.rnVous aurez ensuite la possibilité de vous retourner contre votre ex femme en vertu de l'ordonnance de non conciliation.rnBien cordialement